

De sept. Sarrus an mil huit cent trente-trois, à quatre heures du soir
ACTE DE MARIAGE de Blaise Epit fortaine Garrocais
âge de trente six ans, né à Saint Nazaire département de la Sarthe le six du mois de juillet mil huit cent trente-trois domicile à la Garde
dép. de la Sarthe fils de feu Blaise Garrocais
profession de cultivateur domicilié à la Garde
de son père et de feu Antoinette Michel de son père

Et de Marie Marguerite Coste âgée de vingt deux ans, née à la Garde département de la Sarthe le huit du mois de juin mil huit cent trente-trois domiciliée à la Garde département de la Sarthe fille majeure de feu Antoinette Coste profession de cultivateur
domicilié à la Garde département de la Sarthe

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous les sous-signés...
Le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les déclarans ont contracté prendre en mariage l'un épouse de Marguerite Coste, fille de Blaise Epit fortaine Garrocais, demeurant au hameau de la Garde, de la commune de la Garde, de l'arrondissement de la Garde, département de la Sarthe, et de la commune de la Garde, de l'arrondissement de la Garde, département de la Sarthe.
En présence de moi Officier public domicilié à la Garde
De Jean Joseph Heimann domicilié à la Garde
De Jean Louis et Hubert domicilié à la Garde
Et de Charles le mance Garrocais domicilié à la Garde

Après quoi, moi Joseph Bernard Auguel, Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par lesdits contractans, les parties ont déclaré ne s'en souvenir.

Signature: Bernard Auguel, Garrocais, Heimann, Hubert, B. Auguel

De six. Joseph Genard an mil huit cent trente-trois, à six heures du matin
ACTE DE MARIAGE de Pierre Genard
âge de vingt neuf ans, né à la Garde département de la Sarthe le Trente un du mois de Mai mil huit cent trente-trois profession de cultivateur domicilié à la Garde
dép. de la Sarthe fils de feu Jean Baptiste Genard
profession de cultivateur domicilié à la Garde
de son père et de feu Marguerite ou présente et l'absente Esme part.

Et de Dorothee angelique Vidal âgée de vingt deux ans, née à la Garde département de la Sarthe le vingt deux du mois de novembre mil huit cent trente-trois domiciliée à la Garde département de la Sarthe fille majeure de feu Antoine Vidal, de son père et de son père profession de propriétaire
domicilié à la Garde département de la Sarthe

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous les sous-signés...
Le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

En présence de Jean Baptiste Prémont domicilié à la Garde
De Antoine Germain Lepelletier domicilié à la Garde
De Jean Louis et Hubert domicilié à la Garde
Et de Charles le mance Garrocais domicilié à la Garde

Après quoi, moi Joseph Bernard Auguel, Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par lesdits contractans, les parties ont déclaré ne s'en souvenir.

Signature: Jean Louis et Hubert, Lepelletier, Prémont, B. Auguel

